Image not found or type unknown

Partie privée à la copropriété pour en faire une partie commune ?

Par **Clio59**, le **17/08/2010** à **18:46**

Bonjour,

Je possède une cave que je n'utilise pas pour diverses raisons (inutile pour mon usage personnel, petite et étroite, zone de passage pour atteindre les compteurs d'eau et donc impossible à fermer, utilisée par d'autres propriétaires/locataires parfois pour entreposer quelques objets). Aussi je souhaite m'en séparer : est-il possible de la donner ou la "revendre" (pour un euro symbolique) à la copropriété (pour en faire une partie commune) ? Merci pour votre aide.

Par **Domil**, le **17/08/2010** à **20:23**

ça dépend.
Souvent, les lots comprenant le logement, la cave, le parking sont indivisibles (interdit de vendre, louer chaque élément séparemment)
Est-ce le cas ?

Si ce n'est pas le cas, il faut que la copro soit d'accord. Mais je vous le déconseille fortement. En cas de revente (on ne sait pas ce que la vie réserve), l'absence de cave (même mal placée) diminuera le prix de vente

Par **Clio59**, le **17/08/2010** à **20:31**

Merci pour votre réponse.

Je dois vérifier si mes lots sont divisibles mais je pense que oui d'autant que la cave n'était pas dans le compromis de vente initial : il s'agit d'un additif.

Par ailleurs, au sujet de l'accord de la copropriété, faut-il une majorité simple, qualifiée, "autre" ou de l'ensemble des copropriétaires ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés